



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 43003

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du débat sur l'avenir de l'école. En effet, ce débat doit permettre de tracer les orientations pour l'école de la République pour les quinze à vingt ans à venir. De nombreuses personnes souhaitent une réforme de fond du système scolaire se traduisant notamment par l'abandon de la méthode globale, la réintroduction de vrais cours de morale, de civisme et de politesse, la suppression de la loi Jospin de 1999 qui interdit les redoublements, le rétablissement d'un examen d'entrée en sixième, la revalorisation des formations professionnelles... Aussi, il lui demande s'il entend accéder à ces légitimes attentes.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a confié, le 15 septembre 2003, le soin à la commission du débat national sur l'avenir de l'école d'organiser un grand débat dans toute la France afin de collecter les réflexions et souhaits de nos concitoyens sur la place et le rôle que notre école doit avoir dans les années à venir. Cette première phase s'est achevée le 6 avril dernier, date à laquelle « le Miroir du débat », document synthétisant les informations recueillies, a été remis au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis lors, la commission travaille à l'élaboration d'un rapport qui, sur les bases du « Miroir du débat », se doit de proposer des évolutions de notre système éducatif. Ce rapport sera rendu public à l'automne, et le Gouvernement, fort de ces propositions, présentera un projet de loi sur l'école au premier semestre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43003

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5030

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6641